

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA : LE CAS DU SÉNÉGAL

Papa Demba DIOUF

INTRODUCTION

Dans la plupart des pays en voie de développement, et au Sénégal en particulier, l'accroissement de la population a longtemps été sous-estimé par les pouvoirs publics. Son importance a été négligée à tel point qu'ils ont omis d'incorporer de façon explicite des politiques et programmes d'actions en matière de population dans les projets nationaux de planification du développement économique et social.

Une des raisons de cet état de fait est que la relation entre croissance démographique et développement économique reste assez controversée. Par exemple, le plan de Lagos (OUA, 1982) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A.) (Nations Unies, 1989) ont souligné l'effet négatif du taux actuel de la croissance de la population africaine sur le développement économique et social du continent.

Par contre, dans un rapport récent, la Banque mondiale (1986) a établi que *“la croissance rapide de la population n'est pas nécessairement un frein à la croissance du revenu par tête ; la croissance de la population peut même contribuer au développement”*. Mais elle mentionne également : *“cependant dans la plupart des cas, une croissance de la population, particulièrement une rapide croissance de la population, rend difficile l'accroissement du revenu par tête”*.

Cependant, il est généralement admis que l'accroissement rapide de la population a des répercussions sur les efforts de développement des pays du sud tel le Sénégal. Mais cette croissance ne nous semble pas responsable de tous les maux dont souffre le continent africain.

Dans cette étude, nous tenterons de montrer, à partir du cas sénégalais, que les politiques de développement mises en oeuvre sont tout autant responsables des échecs enregistrés sur le plan économique et social que la croissance démographique.

Des recommandations et solutions seront ensuite proposées pour la prise en compte de la variable population dans les politiques de développement économique et social.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : EN GUISE DE DIAGNOSTIC

Lorsque l'effectif d'une population augmente, ses besoins en matière de santé, d'éducation et d'alimentation progressent en conséquence. L'adéquation de ces évolutions est trop souvent source de problèmes délicats pour les gouvernements qui ont à charge la mise en oeuvre des politiques de développement dans nos pays. L'analyse de ces évolutions, à partir d'un certain nombre d'indicateurs, va nous permettre de mesurer les conséquences de la croissance démographique et des politiques de développement mises en oeuvre dans les différents secteurs mentionnés.

Population et santé

La couverture sanitaire

Nous analyserons l'évolution du taux de la couverture sanitaire en fonction du taux de croissance de la population. Pour cette étude, nous retiendrons au niveau national, trois indicateurs : les rapports population-lit, population féminine (de 15 à 49 ans)-lit de maternité et population-infirmier.

Ces différentes évolutions ne sont pas uniformes sur le territoire national et il en résulte une inégale répartition qui privilégie particulièrement la région de Dakar.

L'indicateur population-lit ne prend en compte que les lits des hôpitaux et des centres de santé. Pour la période 1960-1988, nous constatons une dégradation de cet indice qui du niveau de 880 personnes-lits en 1960 atteint 970 en 1970, 1 420 en 1980 et plus de 2 000 en 1988.

Le ratio population en âge de procréer (15-49 ans) par lit de maternité connaît également une nette détérioration puisqu'il est passé de 720 à plus de 1 000 femmes entre 1960 et 1989. Par contre, l'indicateur population par infirmier, a enregistré une nette amélioration : cet indice est passé de 4 900 en 1962 à 3 000 en 1982.

L'évolution de ces différents indices montre bien une relative inadéquation entre l'évolution de la population et celle des besoins sanitaires dont le résultat est la dégradation continuelle de la couverture sanitaire pour les populations sénégalaises.

Les politiques en matière de santé

En matière de politique sanitaire, les maigres ressources allouées ont été mal affectées et inégalement réparties. De 1968 à 1985, la part des crédits dévolue à la santé dans le budget de fonctionnement de l'Etat est passée de 9 % à 5,3 %. Et les trois quart de ce budget sont consacrés aux services hospitaliers et aux soins curatifs, et seulement 16 % sont alloués aux dépenses des soins communautaires préventifs.

Malgré l'existence depuis l'époque coloniale d'infrastructures hospitalières (certes insuffisantes), le pays a continué à investir dans des infrastructures lourdes telles que des hôpitaux et centres hospitaliers universitaires (C.H.U.) : structures ultra-modernes et très sophistiquées qui entraînent des coûts récurrents dépassant les possibilités budgétaires du secteur de la santé. Il en résulte d'ailleurs un fonctionnement défectueux dès les premières années de leur création et l'on assiste généralement à une paralysie quasi-permanente des services. Ces infrastructures sont essentiellement implantées dans les grandes villes et ne touchent qu'une infime partie de la population ; les populations rurales, qui représentent 70 à 80 % de la population totale, ne sont pas concernées par cette médecine élitiste.

L'efficacité d'un système de santé ne saurait être appréciée uniquement en terme quantitatif (moyens, personnels, budget, distribution géographique), mais elle s'exprime également en termes qualitatifs de compétence, de disponibilité et de responsabilité. Il convient de souligner la mauvaise répartition des responsabilités entre les personnels, à tous les niveaux, et l'inadéquate définition des tâches du personnel de santé qui est mal payé, et par conséquent peu motivé. Il en résulte un laxisme qui altère la qualité des services de santé.

Il faut enfin noter qu'à l'instar des autres pays en développement, le Sénégal a toujours cherché à déterminer un taux de croissance maximal au niveau de l'économie nationale, sans se préoccuper de ses effets pervers. De ce fait, il n'a jamais su tenir compte des apports qui peuvent provenir des secteurs sociaux tels ceux de la santé et surtout de l'éducation, second élément de notre analyse.

Population et éducation

Les besoins en matière d'éducation

Les effectifs globaux des élèves ont augmenté régulièrement d'année en année. Par exemple, les effectifs de l'enseignement primaire sont passés de 128 755 élèves en 1960 à 269 997 en 1972, puis à 533 394 en 1984 et 609 383 élèves en 1987. Ils ont été ainsi multipliés par 2,1 entre 1960 et 1972 puis par 4,1 entre 1960 et 1984 et 4,7 entre 1960 et 1987.

Pour les autres niveaux d'enseignement, secondaire et supérieur, la progression des effectifs est plus nette ; pour 100 élèves dans le primaire en 1960-61 on comptait 7,26 élèves dans le secondaire et moins d'un étudiant dans l'enseignement supérieur et, en 1978-79, ces ratios étaient respectivement de 22,7 dans le secondaire et 2,7 dans le supérieur.

Il résulte de cette croissance des effectifs scolaires un déficit en infrastructures scolaires, qui ont connu un rythme de croissance plus lent, mais cette inadéquation est également due aux politiques mises en oeuvre.

Les politiques en matière d'éducation

Les disparités en matière d'éducation, entre régions comme entre établissements, sont importantes et se caractérisent par une répartition inégale des infrastructures sur le territoire, avec une grande concentration (qualitative et quantitative) dans la région de Dakar.

Ce déséquilibre, apparu lors de la période coloniale, s'est accentué après l'Indépendance. Il convient de ne pas le sous-estimer, car il intervient pour une grande part dans l'explication des flux migratoires actuels vers Dakar, les capitales régionales et la plupart des villes secondaires.

Les structures du système éducatif sénégalais correspondent en grande partie au modèle français. La principale critique, déjà formulée par la Banque mondiale (1970) et qui est toujours d'actualité, concerne le fait que le "*système sénégalais ne correspond ni dans ses structures ni dans son contenu ni dans sa qualité aux exigences locales*". On note tout particulièrement un manque de matières d'enseignement adaptées au monde rural.

Malgré la réforme de 1971, qui prévoyait d'une part une amélioration qualitative et une meilleure intégration dans le monde rural, d'autre part une plus grande adaptation du contenu de l'enseignement aux besoins du pays, l'éducation est restée essentiellement l'instrument pour la formation d'une petite élite. Dans la mesure où l'enseignement à l'école primaire se fait en français, nombreux sont les enfants, surtout issus du milieu rural, qui ne

peuvent pas suivre ou qui éprouvent des difficultés : nombre de ces enfants quittent l'école au bout de deux ou trois ans et restent presque analphabètes. Les résultats du recensement général de la population de 1976 révèlent que 90 % de la population de 15 ans a une formation scolaire très rudimentaire voire inexistante, relevant de l'école coranique ou de peu d'années d'école primaire en français. En 1988, le taux d'analphabétisme relevé lors du recensement était de 68 % pour l'ensemble du Sénégal (59 % pour les hommes et 77 % pour les femmes).

La définition des besoins de formation en rapport avec les capacités d'absorption de l'économie, une meilleure adéquation formation-emploi, l'élaboration d'une politique de gestion des ressources humaines sont autant de priorités définies dans le cadre d'une réforme du système éducatif. Cette réforme, qui se veut globale, doit prendre en compte l'introduction des langues nationales et faire un effort pour promouvoir l'alphabétisation.

Aujourd'hui la situation semble avoir changé mais, au-delà de la volonté politique, avec la création d'un ministère délégué auprès du ministère de l'Education Nationale, chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, il reste beaucoup à faire.

Population et besoins alimentaires

Une situation caractérisée par la dépendance vivrière

Le Sénégal a une superficie de 196 722 km² et une population essentiellement agricole. Son agriculture n'est pas assez diversifiée : la culture de l'arachide domine, avec un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,9 %, et le déficit vivrier global se creuse de plus en plus. Face à cette situation, le pays se voit obligé de consacrer plus du tiers de ses dépenses d'importations à des produits alimentaires. Bien que la majeure partie des revenus d'exportation tirés de l'arachide serve à compenser les importations de céréales, le Sénégal connaît un déficit chronique et croissant de sa balance commerciale. Celui-ci est passé de 15,9 milliards FCFA en 1972 à 137,3 milliards en 1982 et cette situation ne semble pas s'améliorer actuellement.

Si l'on considère les normes définies dans le plan céréalier de 1987, la consommation moyenne de céréale par habitant est de 170 kg par an soit un besoin net de céréale de 1 169 000 tonnes pour l'ensemble du Sénégal. Pour l'année 1987, le déficit structurel net a été de 547 400 tonnes soit un taux de couverture de 53,5 % des besoins. Il a fallu recourir aux importations de riz (340 000 tonnes) et de blé (984 000 tonnes) pour faire face à ce déséquilibre.

La situation de 1987 n'est pas une exception, en effet entre les années 1960-1972 et 1984-1985, la moyenne de la production céréalière nationale brute (mil, sorgho, maïs) était de 706 000 tonnes par an, alors qu'il fallait satisfaire une demande nationale moyenne en céréale d'un million de tonnes. Compte tenu de l'accroissement relativement rapide de la population (2,9 % par an), la tendance est à un recul de l'auto-suffisance alimentaire.

En définitive, la production nationale structurellement déficitaire, l'accroissement rapide de la population et la forte propension à consommer des céréales importées contribuent à la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur. Les importations des céréales ont plus que triplé en valeur, entre 1967 et 1980, passant de 7,12 milliards de francs CFA à 24,23 milliards de francs CFA, avec un doublement des quantités pour la même période de 259 000 tonnes à 524 500 tonnes.

Ainsi pour un pays où l'activité économique est essentiellement agricole, ce constat donne une idée de la gravité de sa situation alimentaire.

Les politiques alimentaires

Pendant une longue période, le Sénégal a bénéficié de conditions favorables, aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe, qui lui ont permis d'assurer un certain équilibre entre les dépenses d'importations de riz et les revenus d'exportations des arachides.

Actuellement la situation alimentaire devient alarmante avec la sécheresse, la baisse des prix mondiaux de l'arachide, les chocs pétroliers et la part importante dans la consommation sénégalaise du riz et de produits dérivés du blé, surtout pour les populations des villes.

Cette situation est liée à la politique agricole qui a longtemps privilégié la culture de l'arachide qui domine l'économie sénégalaise. L'importance des revenus tirés de la récolte de l'arachide a des incidences aussi bien sur le niveau du budget national et les moyens de fonctionnement de l'Etat, que sur l'équipement des exploitations rurales les plus reculées et les ressources monétaires des paysans. Ce choix de l'arachide comme principale production a été imposé pendant la période coloniale mais s'est maintenu après l'indépendance alors qu'une diversification aurait été souhaitable.

L'introduction de la culture du coton, en 1963, au Sénégal, n'a pas réellement contribué à la diversification. Il s'agit d'une culture qui présente des caractéristiques analogues à l'arachide : dépendance de son prix envers le marché mondial, perspectives déclinantes avec la concurrence des textiles synthétiques. Les pays qui se sont spécialisés dans ce type de culture (Tchad,

République Centrafricaine,...) connaissent aujourd'hui des problèmes similaires à ceux du Sénégal. Le Sénégal doit donc diminuer la surface réservée aux cultures arachidières tout en procédant à une intensification des techniques de production, de manière à obtenir une meilleure rentabilité. Les surfaces ainsi libérées pourraient être utilisées pour des cultures de céréales afin de réduire le déficit vivrier du pays : la diversification doit rester la priorité absolue. Selon S. Bessis (1979), *"l'ensemble des pays sahéliens, c'est-à-dire également le Sénégal, peuvent avec les moyens techniques et humains appropriés, produire 29 à 30 millions de tonnes de céréales par an, chiffre qui tomberait à 22 millions en année de pluviométrie déficitaire, pour des besoins estimés à 14 millions en l'an 2000, compte tenu d'une population qui devrait atteindre 45 millions d'habitants à cette date"*. Pour améliorer la productivité agricole, l'Etat a décidé d'améliorer l'approvisionnement en eau en construisant des grands barrages. Si des investissements pour améliorer l'irrigation des terres semblent judicieux, on peut s'interroger sur l'opportunité de réaliser des grosses infrastructures qui, selon certains spécialistes, ne répondent pas aux besoins du pays et vont accroître son endettement.

Au terme de ce bilan, il nous semble que la croissance démographique sert bien souvent d'alibi aux autorités nationales ou internationales, soit pour masquer leur incapacité à faire face aux problèmes qui les assaillent, soit pour dégager leurs responsabilités des situations qu'elles ont créées ou qu'elles aident à entretenir.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Etant donné les avantages économiques et sociaux qu'offre à un pays en développement une pression démographique réduite, il semble important pour le Sénégal où les niveaux de fécondité sont élevés (7,1 enfants par femme), de tenter de maîtriser sa croissance démographique.

Mais la réduction de la croissance de la population à elle seule ne suffit évidemment pas à un pays pour assurer son développement économique et social. Celui-ci exige des transformations économiques et sociales importantes qui passent par des politiques de développement au sein desquelles le contrôle de la croissance de la population peut apporter une contribution non négligeable.

En effet, une diminution de la croissance démographique peut contribuer à une amélioration de l'état de santé des populations, l'accès d'un plus grand nombre d'individus à l'éducation et une plus grande disponibilité des denrées alimentaires.

Certains de ces objectifs pourraient être atteints avec des politiques efficaces qui prennent en compte à la fois les réalités locales, la conjoncture internationale et les inter-relations entre les différents secteurs de la société. Pour ce faire nous proposerons quelques recommandations pour ces différents secteurs.

Propositions dans le domaine de la santé

“Il a fallu des siècles à l’Occident pour réduire son taux de mortalité et accroître de façon notable l’espérance de vie des populations, et pour que la croissance du revenu réel par tête et du stock de connaissances chimiques, biologiques et médicales permette d’éradiquer, au moins de juguler un grand nombre d’affections” (Engelhard, 1981).

Dans les pays en voie de développement, et au Sénégal en particulier, le problème de santé se pose différemment dans la mesure où le bien-être médical et la santé ne sont pas du seul ressort de la médecine sophistiquée de type occidental.

La solution résiderait dans une médecine de masse, plus orientée vers le préventif, qui prendrait en compte la médecine dite traditionnelle. Aussi convient-il de multiplier les centres de santé et de procéder à la meilleure répartition des infrastructures avec un équipement adéquat en matériel et médicament.

Il faut également accroître l’effectif des personnels médicaux (infirmiers, sages-femmes) et veiller à leur formation. Il faut encourager les professions de matrones, d’accoucheuses traditionnelles et chercher à stimuler le personnel de santé. Il faut enfin prendre en compte la médecine traditionnelle pour une meilleure combinaison des pratiques médicales et pharmaceutiques propres aux cultures locales et des pratiques dites modernes.

L’ensemble de ces éléments nous semble moins coûteux et mieux adapté aux besoins que la politique de santé telle que nous la vivons actuellement au Sénégal, qui repose sur une médecine avec une technologie de pointe et des produits pharmaceutiques importés qui coûtent de plus en plus chers. La solution ne nous semble donc pas être principalement un problème de budget ou de financement et encore moins de croissance démographique. Elle est beaucoup plus dans une conception différente du développement où la santé et l’éducation n’apparaîtraient plus comme un luxe mais comme des moyens fondamentaux du développement.

Propositions dans le domaine de l'éducation

Le Sénégal utilise 20 à 23 % de son budget national, pour scolariser au plus 46 % (taux brut) de ses enfants, avec au sommet de la pyramide, des intellectuels dont l'emploi sera de plus en plus difficile à garantir. En cela le système éducatif sénégalais ne correspond pas exactement aux exigences locales. Mais l'erreur la plus grave serait de croire qu'il n'y a pas moyen d'y remédier car le modèle actuel risque de conduire à une impasse ou de nécessiter une assistance généralisée.

Ainsi la solution résiderait dans une école plus accessible aux masses rurales et mieux orientée vers les exigences nationales. Pour cela, il faut :

- augmenter le nombre d'établissements scolaires, en procédant à leur meilleure répartition sur le territoire national ;
- former des cadres enseignants, en quantité et en qualité, capables d'assumer pleinement leurs responsabilités d'éducateurs ;
- mettre sur pied des programmes adaptés aux exigences nationales ;
- réaliser une alphabétisation fondamentale et fonctionnelle, en langues nationales.

Une telle refonte du système éducatif ne saurait être supportée par le seul budget de l'éducation et devrait reposer sur des formules adaptées pour rendre possible une généralisation des activités éducatives qui ne soit pas trop onéreuse.

Il est évident qu'un tel système éducatif, ouvert à tous, devra être le moteur des transformations sociales que réclame l'établissement de la future société sénégalaise car un développement authentique est impossible sans la participation de tous les individus.

Propositions dans le domaine alimentaire

Des études menées dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont conclu que le Sénégal avait la possibilité de nourrir de façon adéquate sa population, du moins pour les vingt ou trente prochaines années.

Même si cela est vrai, il reste que l'inadéquation entre les productions locales et les demandes intérieures de céréales demeure, avec comme toile de fond, une demande nationale fortement caractérisée par une préférence pour le riz importé et le blé. Cette situation ne fait qu'accroître la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, dépendance à l'origine du développement de la culture arachidière, aujourd'hui source de nos difficultés.

Aussi la solution alimentaire passe-t-elle nécessairement par la diversification des cultures qui doit rester la priorité des priorités avec les problèmes de la maîtrise de l'eau. Il faut donc :

- dans le cadre d'une politique d'auto-suffisance alimentaire et de réduction de déficit de la balance commerciale, assurer des prix plus rémunérateurs aux céréales comparativement à l'arachide (ou de façon plus générale aux cultures de rente), afin de substituer les céréales locales aux céréales importées ;
- garantir l'écoulement de la production par le développement de la recherche en technologie alimentaire pour déboucher sur une filière agro-industrielle permettant de procéder à la transformation des céréales, et de mettre sur le marché des produits céréaliers dont l'utilisation est plus aisée (farine de mil, pamible, semoule de maïs,...) ;
- développer la production et la productivité agricole.

Des actions qui sont difficiles à réaliser sans des politiques efficaces pour garantir les prix au producteur, promouvoir les céréales locales (prix et qualité), orienter la consommation vers les productions nationales.

En conclusion, la solution à tous ces problèmes de santé, d'éducation et d'alimentation réside dans des opérations intégrées au centre desquelles se trouve la population dont la maîtrise de son évolution doit être une préoccupation permanente pour tout gouvernement. Dans ce cadre, nos recommandations vont dans le sens d'une politique de population dont l'objectif principal est l'intégration réelle de la variable population dans les politiques de développement.

En effet, bien que l'intégration de la variable population dans la planification du développement économique et social soit de nos jours, selon l'avis général, d'une impérieuse nécessité, les efforts accomplis dans ce domaine demeurent encore sans portée réelle. La routine acquise en matière de planification ainsi que l'absence d'implication des personnels qualifiés à chacun des stades de l'élaboration des plans contribue au maintien de cette situation. Il est, par conséquent, plus que jamais nécessaire de développer la multidisciplinarité au niveau des équipes chargées de la planification.

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE, 1970, *Rapport annuel*, cité par Luc Pagaz, le Sénégal : analyse du développement, U.C.L., Belgique, Juillet 1981, 173 p.

BANQUE MONDIALE, 1986, *Rapport annuel*, cité dans DIOP A., Politique de population au Sénégal, évaluation et analyse des mesures de politique économique et des instruments, 1987, 50 p.

BESSIS S., 1979, *L'arme alimentaire*, Maspero, Paris, 1979, 303 p.

DIOGUE B., 1986, *Niveaux et facteurs explicatifs de la santé au Sénégal de 1960 à 1982*, Avril 1986.

ENGELHARD P., ROBINEAU L., 1981, *La pharmacopée composante de l'économie de santé au Sénégal*, Dakar, Juin 1981, 95 p.

F.U.A.N.A.P., BANQUE MONDIALE, 1985, *Rapport de mission sur l'évaluation des besoins d'études en matière de population pour le Sénégal*, Dakar 1985.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 1982, *Situation économique du Sénégal*, édition 1982.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 1987, *Situation économique du Sénégal*, édition 1987.

NATIONS-UNIES/CEA, 1989, *Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS)*, ELECA/CM, 15/06/Rev. 3. Addis Abeba, Avril 1989, 64 p.

NIANG M., 1985, *Population et éducation, le cas du Sénégal*, Sénégal, Dakar 1985, 70 p.

NOUVELLE IMPRIMERIE DU SENEGAL, 1981, *Carte d'identité du Sénégal 1981*, Sénégal, Dakar 1981, 154 p.

OUA, 1982, *Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique, 1980-2000*, Institut International d'Etudes Sociales, Genève, 2^e édition.

SENEGAL, 1976, *Recensement de la population*, Avril 1976, analyse des résultats nationaux, 67 p.

SENEGAL, 1988, *Recensement Général de la population et de l'Habitat* Mai-Juin 1988, résultats au 10^e (échantillon), Direction Statistique, Juin 1989, 165 p.

SENEGAL, *V^e plan de développement économique et social*.